



L'impact des coupes au CALQ sur le secteur de la danse : faits saillants

Le budget consacré par le CALQ au secteur de la danse est d'un peu plus de 12 millions \$ depuis 2012.

Les impacts financiers des coupes :

- Des pertes minimales de 500 000 \$ dans l'enveloppe de la danse, soit plus de 20% des compressions demandées par le MCC au CALQ.
- Une perte évaluée, d'après sondage au 30 juin, à plus de 200 000 \$ en subventions d'appariement qui auraient été versées, en 2015-2016, à six compagnies de création ayant obtenu des engagements financiers équivalents de coproducteurs étrangers pour 2015-2016; la somme globale investie dans des projets de création dépassant les 400 000 \$.
- La mise en péril d'un nouveau cycle de création-production-diffusion pour plusieurs compagnies québécoises, fragilisant leur organisation et leur réputation auprès de coproducteurs et de diffuseurs internationaux, et diminuant de manière significative les possibilités de travail des danseurs pendant quelques années.
- Des pertes de 106 000 \$, avec lesquelles doivent composer quatre organismes de services en danse et une association, entraînant des déficits d'opération, ou des réductions dans les heures de travail des employés ou dans l'offre de services, ou encore la suspension d'activités et de services aux artistes.
- Plutôt que des hausses de tarification, on prévoit la réduction le nombre de plages de location de studios à des prix abordables pour les artistes de la danse; le resserrement du nombre de résidences de création, la réduction de la palette d'activités et des services aux danseurs, chorégraphes, compagnies, etc.
- La fragilisation de l'écosystème de la danse, la détérioration des conditions de vie et de pratique des artistes et des travailleurs et la diminution des possibilités pour les artistes de la relève et de ceux issus de la diversité culturelle de poursuivre leur développement professionnel.

Soulignons que la mesure d'aide à la coproduction internationale :

- Est un levier économique performant ayant permis de récolter près de 500 000 \$ auprès de coproducteurs étrangers, une somme que le CALQ, par l'entremise de sa mesure d'aide, a doublée. Depuis 2011, cette mesure a permis d'injecter un million \$ dans les compagnies de danse québécoise et de propulser plus d'une dizaine de projets de création et de diffusion sur la scène internationale.
- A des retombées multiples et exceptionnelles : double les budgets de création des compagnies, offre de meilleures conditions de travail aux artistes, augmente le nombre et la qualité des contrats des danseurs, offre de la visibilité et rend les compagnies plus concurrentielles sur le marché international, etc.

Soulignons que les organismes de services et association du secteur de la danse :

- Sont des outils collectifs au sens fort du terme, mis sur pied par le milieu en réponse à l'incapacité des gouvernements à soutenir son développement dans les années 80 et 90.
- Sont des modèles que nous envient d'autres disciplines d'ici et d'ailleurs, et qu'on reconnaît aujourd'hui comme des modèles organisationnels de l'avenir.
- Disposent de ressources limitées pour s'acquitter de leurs multiples obligations à l'endroit d'une communauté d'artistes en plein essor, malgré le manque d'équipements et d'infrastructure comme dans d'autres disciplines.
- Sont la colonne vertébrale, les poumons et les reins d'une discipline dont dépendent des générations d'artistes qui en sont le cœur créatif. L'écosystème de la danse professionnelle au Québec, que nos collègues du Canada nous envient, doit être protégé et, de ce fait, les organismes de services et l'association professionnelle qui en assurent l'équilibre, la vitalité et le développement durable.